



SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Date d'envoi de la convocation : 28 août 2020

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 174
Nombre de votants : 184
(A l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt, le jeudi 3 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE, président.

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, POUSSARD Laurent suppléant de BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HENRY Yves, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe (à partir de 19h29), LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François,

LEMENUUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOIGNE Sophie, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (jusqu'à 19h15), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, HERAUVILLE Jean-Marie suppléant de VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine, GRUNEWALD Martine à LEFAIX-VERON Odile, HAMELIN-CANAT Anne-Marie à DUFILS Gérard, KRIMI Sonia à MAGHE Jean-Michel, LAMORT Philippe (jusqu'à 19h29) à DESTRES Henri, LELONG Gilles à LAINE Sylvie, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PLAINEAU Nadège à AMIOT Florence, PROVAUX Loïc à MAUQUEST Jean-Pierre, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h15), VARENNE Valérie à HUREL Karine,

Excusés :

ASSELINE Etienne, BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DUVAL Karine, FEUILLY Hervé, GODAN Dominique, LETERRIER Richard, RODRIGUEZ Fabrice.

Délibération n° DEL2020_081

OBJET : Association MEF - Désignation de représentants

Exposé

L'association Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) a été créée le 28 octobre 1991 par la Communauté urbaine de Cherbourg, les Communautés de Communes de La Hague et des Pieux, en lien avec l'État. La MEF a reçu le label « maison de l'emploi » par décision du 7 décembre 2005.

La création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a amené cette dernière à désigner en février 2017 trois représentants pour siéger en lieu et place de l'ancienne communauté de commune des Pieux.

La prise de compétence « soutien à la MEF » par l'agglomération, effective au 01 janvier 2018, conduit à présent l'association à modifier ses statuts afin d'intégrer de nouveaux représentants de l'agglomération. En effet, suivant le principe de spécialité, seule l'agglomération du Cotentin est habilitée à participer, en lieu et place de ses communes membres, au soutien de la MEF et aux dispositifs portés par cette dernière suivant les dispositions du code du travail (PLIE, mission locale, activités labellisées MEF, MIFE). Elle doit donc siéger en lieu et place de ses communes membres dans le collège des membres constitutifs obligatoires, et disposera désormais de 9 voix.

Aussi, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2018, la MEF décide d'appliquer les statuts suivants :

I. Objet

La MEF a pour objectifs, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

- de regrouper au sein d'une instance unique des structures œuvrant dans les domaines de l'accueil, de l'information, du bilan, de l'orientation et de l'accompagnement des publics dans les domaines de l'emploi et de la formation,
- de porter des structures et dispositifs ayant pour but de favoriser l'accès à l'emploi des personnes (Mission locale, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi...),
- de favoriser la coopération entre partenaires publics et privés dans le domaine de ses compétences autour d'un projet de territoire construit à partir d'un diagnostic, d'objectifs, d'un plan d'action, d'une programmation et d'une évaluation partagés,
- de garantir la complémentarité dans l'action et favoriser la mutualisation des moyens en vue d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises.

II. Composition

L'association se compose :

- de membres constitutifs obligatoires,
- de membres constitutifs à leur demande,
- de membres associés,
- de membres consultatifs.

1) Les membres constitutifs obligatoires

Sont membres constitutifs obligatoires :

- la Communauté d'agglomération du Cotentin,
- l'État,
- Pôle emploi.

La Communauté d'agglomération dispose de neuf voix délibératives. L'Etat et Pôle emploi disposent chacun de trois voix délibératives.

2) Les membres constitutifs à leur demande

Sont membres constitutifs à leur demande :

- la région Normandie,
- le Conseil Départemental de la Manche,
- les communes et intercommunalités autres que les membres constitutifs obligatoires concourant au projet de l'association.

La Région Normandie et le conseil départemental de la Manche disposent chacun de 3 voix délibératives qu'ils peuvent répartir sur un ou plusieurs représentants. Les autres membres constitutifs à leur demande disposent d'un représentant ayant voix délibérative.

3) Les membres associés

- les milieux économiques, branches professionnelles et organisations patronales,
- les organisations syndicales de salariés .

Chaque membre associé dispose d'un représentant ayant voix délibérative.

4) Les membres consultatifs

Sont membres consultatifs les personnes morales ou physiques ayant des compétences reconnues dans les domaines de l'emploi et de la formation, qui contribuent activement à la mise en œuvre des objectifs de l'association, et qui ont été agréées par le conseil d'administration. Ils sont représentés au sein du collège "personnalité qualifiée et autres". Ils ont une voix consultative.

En application des statuts, la Communauté d'Agglomération du Cotentin est invitée à désigner 9 représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (au sein du collège des membres consultatifs obligatoires).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-176 du 21 septembre 2017 relative à la prise de compétence soutien à la MEF,

Vu la modification des statuts de la MEF par l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2018,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 168 - Contre : 3 - Abstentions : 13- Vote à bulletin secret) pour :

- **Désigner** en son sein 9 représentants :
 - Benoît ARRIVE

- Catherine BIHEL
 - Véronique MARTIN-MORVAN
 - Daniel DENIS
 - Hubert LEMONNIER
 - Nathalie DUBOST
 - Valérie VARENNE
 - Karine HEBERT
 - Camille MARGUERITTE
- **Autoriser** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE